

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
4 décembre 2014  
Français  
Original: anglais

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage

Soixante-dix-neuvième session

Genève, 16-20 février 2015

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

**Pneumatiques – Règlement n° 54****Proposition d'amendement au Règlement n° 54  
(Pneumatiques pour véhicules utilitaires et leurs remorques)****Communication de l'expert de l'Organisation technique européenne  
du pneumatique et de la jante\***

Le texte ci-après, établi par les experts de l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), vise à modifier les prescriptions du Règlement n° 54 concernant le marquage des pneumatiques. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel du Règlement sont signalées en caractères gras pour les parties de texte nouvelles et en caractères biffés pour les parties supprimées.

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

GE.14-23477 (F) 241214 241214



\* 1 4 2 3 4 7 7 \*

Merci de recycler



## I. Proposition

*Paragraphe 3.1.13, modifier comme suit:*

«3.1.13 Le **préfixe «LT» avant la désignation de dimension du pneumatique, ou le suffixe «C» ou «LT» après l'indication du diamètre de la jante** comme prescrit au paragraphe 2.17.1.3 et, lorsqu'il y a lieu, après la configuration de montage pneumatique/jante comme prescrit au paragraphe 2.17.1.4, **ou le suffixe «LT» après le code de service.»**

## II. Justification

Il est proposé d'ajouter la possibilité d'apposer le marquage «LT» comme préfixe ou comme suffixe afin d'aligner les prescriptions avec la pratique actuelle pour les pneumatiques C2 à désignation de dimension métrique. Le texte proposé pour le préfixe est conforme à la dernière version du RTM sur les pneumatiques. Le texte proposé pour le suffixe est celui qui est prescrit pour les pneumatiques conformes à la norme de l'Association des fabricants japonais de pneumatiques pour l'automobile (JATMA).

---